

# SINOTIV'EAU

(syndicat intercommunal alimentation eau potable et assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge)

**Commune de LONGCHAMP**

## **R.P.Q.S.**

Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'eau potable

**Exercice 2022**

## ***Table des matières***

1. Caractérisation technique du service.....	3
2. Tarification de l'eau et recettes du service .....	7
3. Indicateurs de performance .....	12
4. Financement des investissements.....	17
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	19
6. Tableau récapitulatif des indicateurs .....	20
Annexe : prix total de l'eau .....	21

# **1. Caractérisation technique du service de l'eau potable**

## **➤ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE**

La collectivité est le SINOTIV'EAU (syndicat intercommunal alimentation eau potable et assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge)

Le SINOTIV'EAU est un syndicat mixte qui est né en 2017 de la fusion de cinq syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement : ceux d'Arc-sur-Tille, de Fauverney, de la Racle, du SIPIT et de Varanges/Tart-le-Bas/Marliens ; Lesquels ont été rejoints par les services d'eau et d'assainissement des villes de Genlis, Labergement-Foigney et Longchamp.

Si les personnes morales ont fusionné en une seule entité juridique, chacun de ces huit secteurs conserve pour un temps les spécificités propres de son service et une autonomie financière dans le cadre d'une comptabilité analytique. Chaque secteur est géré en amont par une Commission du Secteur de l'Eau (CSE).

Il est cependant prévu à terme une harmonisation des modes de gestion des territoires du SINOTIV'EAU, en particulier par la fusion progressive de périmètres cohérents de délégations.

Ce rapport porte sur le service d'eau potable du secteur de la Commune de LONGCHAMP.

La compétence eau potable de ce secteur bénéficie à une population estimée à 1 284 habitants.

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population estimée	1 302	1 301	1 289	1 287	1 284	1 284

## **➤ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE**

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE SUEZ ENVIRONNEMENT en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La durée du contrat est de 6 ans. Il prendra fin le 31 décembre 2024.

- Avenant n°1 COVID-19 du 19/03/2021 : prise en compte de la crise sanitaire dans l'exercice du service et l'exécution du contrat.
- Avenant n°2 du 19/07/2022 : prise en compte de la nouvelle convention d'achat d'eau qui a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2021.
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 04 décembre 2018

## **➤ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

Les prestations confiées à la société SUEZ ENVIRONNEMENT sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des
--------------------	--

	compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clients
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements plombs ou acier suite à la détection d'une fuite, des compteurs, des équipements électromécaniques, des canalisations ≤ 12 ml
Prestations particulières	Entretien des poteaux incendie sur convention spéciale passée avec la commune

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des branchements, des canalisations (au-delà de 12 ml sauf si liée aux ouvrages, déplacement, renforcement, réfection), génie civil et bâtiments
Extension	du réseau

#### ➤ RESSOURCE EN EAU - CONVENTION D'IMPORTATION D'EAU

Le service ne possédant pas de ressource propre, il importe toute son eau de l'usine de traitement de Poncey-les-Athée de Dijon Métropole dans le cadre de la conventions mentionnées ci-dessous :

Convention	Cocontractant	Echéance	Tarifs H.T. de base (1)		Tarifs 2023
Conv. de fourniture d'eau en gros du 19/10/2021	DIJON METROPOLE	31/03/2030	Part Fixe	17 440,98 €	19 478,08 €
			Part variable m3/an	0,5682 €/m3	0,6346 €/m3

(1) Indexé au 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Le coefficient 2023 est de 1,1168

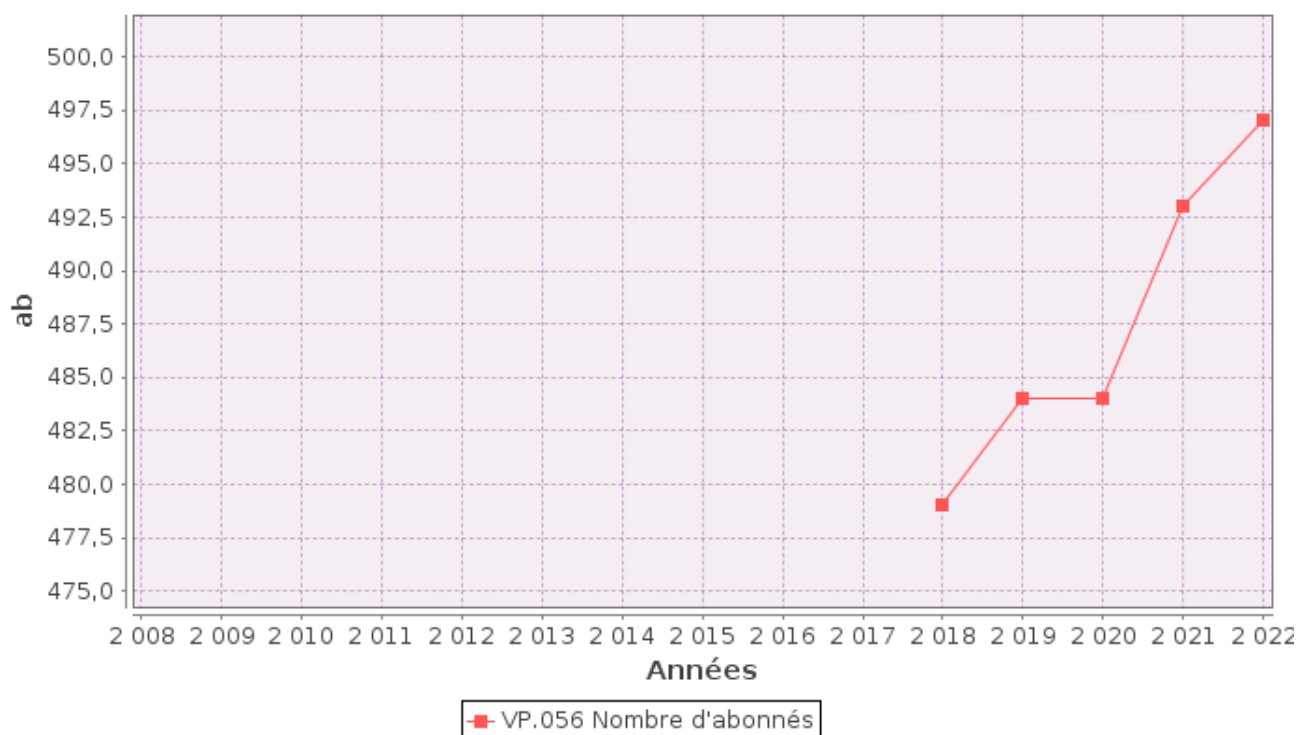
Volume d'eau potable importé et produit [m <sup>3</sup> ] sur la période entre 2 relèves ramenée à 365 jours					
Provenance	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Achat d'Eau en gros – Dijon Métropole	46 429	50 932	51 980	50 293	-3,2 %
Ressources propres	0	0	0	0	0
Total général	46 429	50 932	51 980	50 293	-3,2 %

➤ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Désignation	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Particuliers	463	464	473	478	1,1 %
Collectivités	12	10	10	9	-10,0 %
Professionnels	9	10	10	10	0,0 %
<b>Total</b>	<b>484</b>	<b>484</b>	<b>493</b>	<b>497</b>	<b>0,8 %</b>

Désignation	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Abonnés domestiques et assimilés (1)	484	484	486	490	0,8 %
Autres abonnés	0	0	7	7	0,0 %
<b>Total</b>	<b>484</b>	<b>484</b>	<b>493</b>	<b>497</b>	<b>0,8 %</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement



Désignation	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Particuliers	38 520	37 294	38 443	38 403	-0,1 %
Collectivités	1 711	1 243	704	823	16,9 %
Professionnels	3 225	3 547	1 973	2 788	41,3 %
<b>Total</b>	<b>43 456</b>	<b>42 084</b>	<b>41 120</b>	<b>42 014</b>	<b>2,2 %</b>

La consommation moyenne par abonnement est de 83,40 M<sup>3</sup>/an . Elle était en 2020 de 86,95 M<sup>3</sup>/an.

La consommation moyenne par abonnement de particuliers est de : 81,27 M<sup>3</sup>/an. Elle était de 80,37 M<sup>3</sup>/an en 2020

➤ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Linéaire du réseau hors branchement en km	10,950	10, 946	10, 946	10,938	0,0 %

## **2. Tarification et recettes du service public de l'eau potable**

### **➤ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR**

Les tarifs concernant la part collectivité sont votés par l'assemblée délibérante.

Les tarifs de base concernant la part délégataire, Suez environnement, ont été approuvés par l'assemblée délibérante lors de l'attribution du contrat de délégation.

Date de la délibération	Objet
09/12/1994	Tarifs parts syndicales : Part fixe : 2,59 € / semestre Part variable : 0,60 €/m <sup>3</sup>
04/12/2002	Part variable est majorée de 0,04 € au titre du Fonds de Renouvellement
04/12/2018	Délibération approuvant le nouveau contrat de délégation avec la société SUEZ Environnement et qui fixe le tarif de base du délégataire, soit : Part fixe : 80 € HT Part variable : 1,2540 € HT

Les tarifs du délégataire sont indexés annuellement par l'application aux tarifs de base d'un coefficient de révision défini au contrat : au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 7,55 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

### **FRAIS D'ACCES AU SERVICE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

La collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service.

Les frais d'accès au service perçu par l'exploitant s'élèvent à :

Frais d'accès au service au 01/01/2022 : 100,30 € TTC avec déplacement et 51,60 € TTC sans déplacement

Frais d'accès au service au 01/01/2023 : 108,41 € TTC avec déplacement et 55,78 € TTC sans déplacement

### **PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

## ➤ LE PRIX DE L'EAU

### • Tarifs

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	5,18 €	5,18 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
		0,64 €	0,64 €
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	86,04 €	93,00 €
		1,3486 €	1,4577 €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0968 €/m <sup>3</sup>	0,0968 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

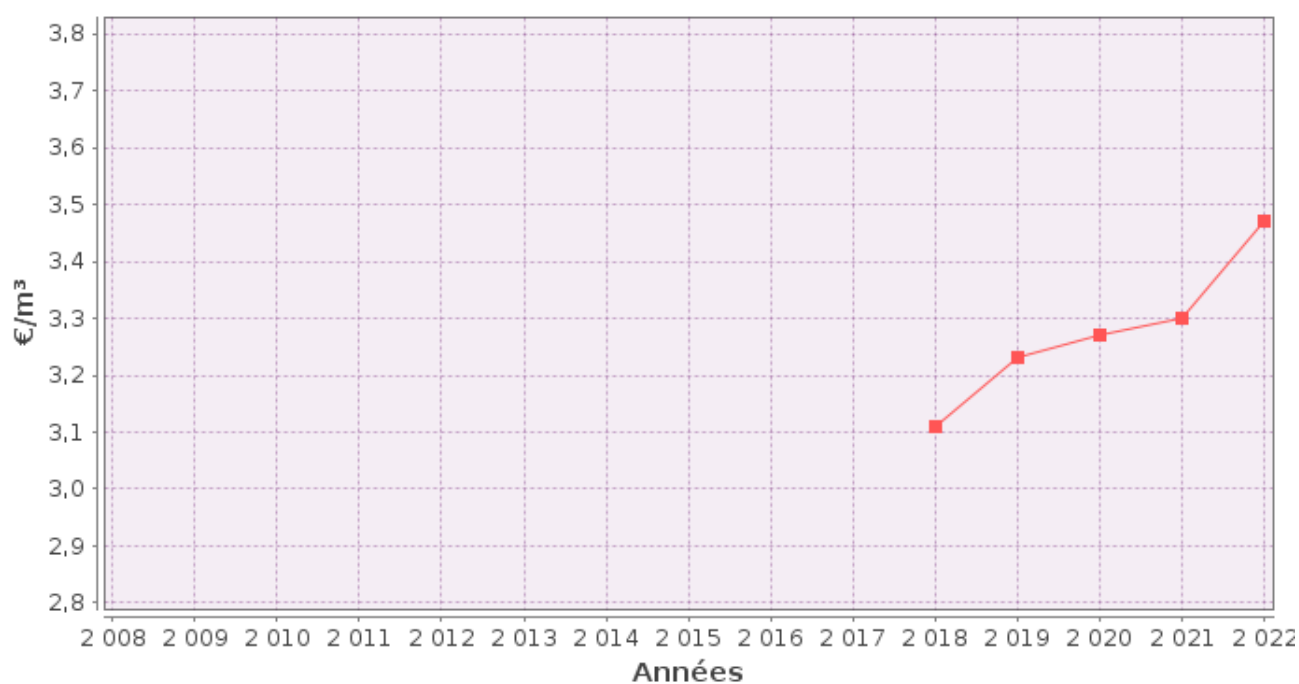
<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.



- **Facture type 120 m<sup>3</sup> /an**

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	5,18	5,18	0 %
Part proportionnelle	76,80	76,80	0 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	<b>81,98</b>	<b>81,98</b>	0 %
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	86,04 €	93,00 €	8,08 %
Part proportionnelle	161,83 €	174,92 €	8,08 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	<b>247,87</b>	<b>267,92</b>	8,08 %
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	11,62	11,62	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0 %
TVA	20,62	21,73	5,38 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	<b>65,84</b>	<b>66,95</b>	<b>1,68 %</b>
<b>Total</b>	<b>395,69</b>	<b>416,85</b>	<b>5,35 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,297</b>	<b>3,4737</b>	<b>5,35 %</b>



■ D102.0 Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier N+1

- **EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF**

- **Parts collectivités**

La part fixe est inchangée depuis 1994

La part variable est inchangée depuis 2002.

- **Parts délégataires du prix**

Elles sont révisées en fonction de l'évolution du coefficient ci-dessous

Désignation	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	N/N-1 (%)
Coefficient d'indexation des tarifs du contrat de délégation	1	1,0486	<b>1,06038</b>	<b>1,0755</b>	<b>1,1625</b>	<b>8,1 %</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 16,25 % par rapport aux tarifs de base, et de 8,1 % par rapport à l'année précédente.

- **Redevance de pollution domestique**

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'eau.. Son montant, en € par m3, est calculé chaque année par l'Agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du syndicat.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Redevance de pollution domestique	0,29 €	0,27 €	0,27 €	0,28 €	0,28 €	0,28 €

## ➤ RECETTE D'EXPLOITATION

### Recettes de la collectivité :

D'après le compte annuel de résultat d'exploitation du délégataire :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	28 836	29 369	1,84 %
<i>dont abonnements</i>			
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>28 836</b>	<b>29 369</b>	1,84 %

D'après le compte administratif de la collectivité qui, concernant les recettes de vente d'eau, comptabilise les reversements du délégataire pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022, d'où un décalage entre les encaissements constatés au compte de résultat du délégataire et les reversements constatés au compte administratif de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes de vente d'eau aux usagers :	27 534,94	31 150,85	13,13 %
Total recettes de vente d'eau	<b>27 534,94</b>	<b>31 150,85</b>	
Autres recettes	-	-	
<b>Total des recettes</b>	<b>27 534,94</b>	<b>31 150,85</b>	13,13 %

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	97 619	101 206	3,7 %
<i>dont abonnements</i>	41 788	43 339	
Total recettes de vente d'eau	<b>97 619</b>	<b>101 206</b>	3,7 %
Recettes liées aux travaux (branchements)	7 789	2 704	-65,28 %
Autres recettes (produits accessoires)	1 746	3 332	
Total autres recettes	<b>9 535</b>	<b>6 036</b>	-36,69 %
<b>Total des recettes</b>	<b>107 154</b>	<b>107 242</b>	0,01 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 130 575 € (126 455 € au 31/12/2021).

### **3. Indicateurs de performance du service de l'eau potable**

#### ➤ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème ci-dessous.

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Le secteur achète l'entièreté de son eau à Dijon Métropole via une interconnexion sur les conduites provenant du captage de Poncey-les-Athée

Import d'eau traitées depuis Dijon Métropole

	0%	Aucune action de protection
	20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	Dossier déposé en préfecture
	60%	Arrêté préfectoral
➔	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
	100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

#### **Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource**

Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

**80 %**

#### ➤ QUALITE DE L'EAU

Nous achetons de l'eau traitée à Dijon Métropole. Elle est rechlorée à l'entrée du réservoir de Longchamp (analyseur de chlore et pompe doseuse de javel) .

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	% de conformité
Microbiologie	8	0	8	0	100 %
Paramètres physico-chimiques	8	1	8	0	100 %

Une non-conformité quant au paramètre plomb a été relevée lors d'un prélèvement à la poste de Longchamp. Celle-ci n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau.

## ➤ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	95

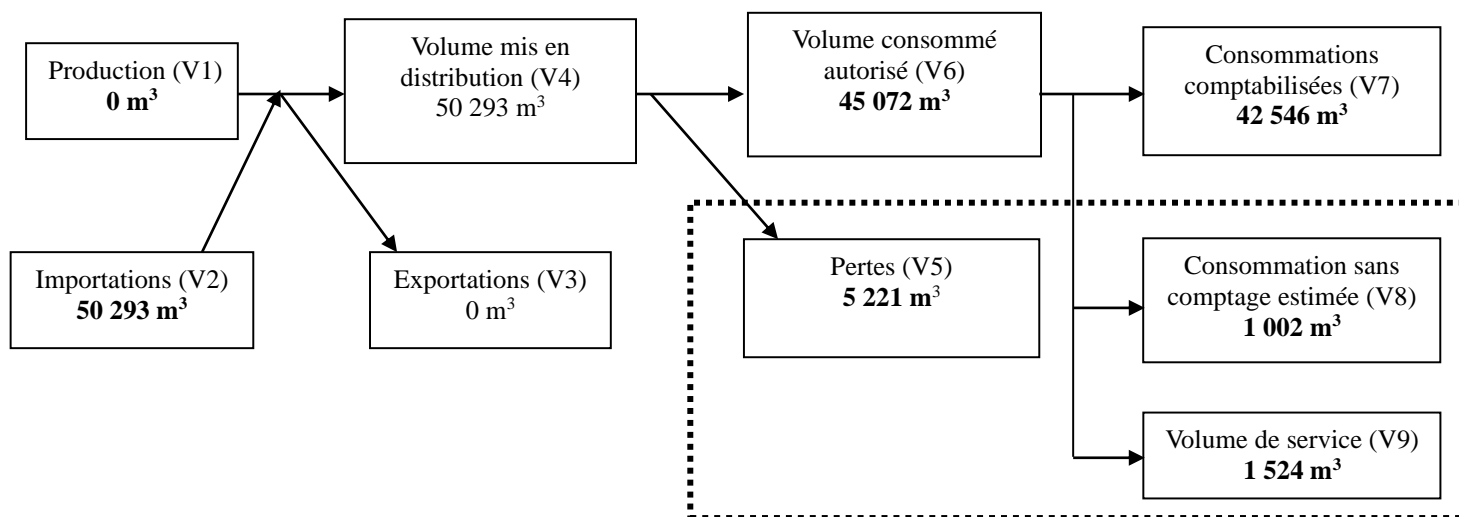
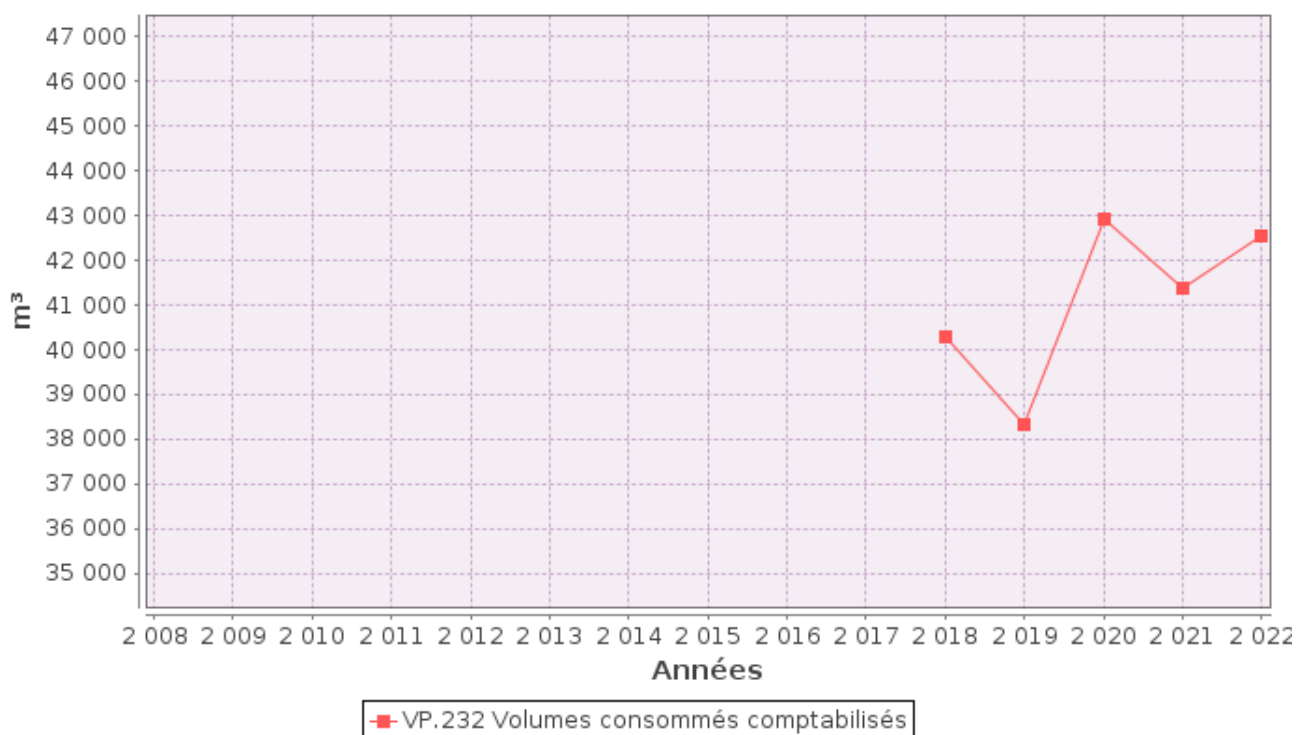
(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement

de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.  
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

## ➤ PERFORMANCE DU RESEAU

Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes eau mis en distribution (m <sup>3</sup> )	51 980	50 293	-3,24 %
Pertes d'eau en réseau (m <sup>3</sup> )	8 065	5 221	-35,26 %
Volumes consommés autorisés (m <sup>3</sup> )	43 915	45 072	2,63 %
Volumes consommés sans comptage (m <sup>3</sup> )	1 019	1 002	-1,66 %
Volumes de service du réseau (m <sup>3</sup> )	1 528	1 524	-0,26 %
Volumes comptabilisés (m <sup>3</sup> )	41 368	42 546	2,84 %
- Dont volume facturé	41 368	42 546	2,84 %
- Dont Vol. livré gratuitement	0	76	- %



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 002 m<sup>3</sup>.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavage de réservoir, ...) sont évalués à 1 524 m<sup>3</sup>

Les pertes d'eau sont de 5 221 m<sup>3</sup>

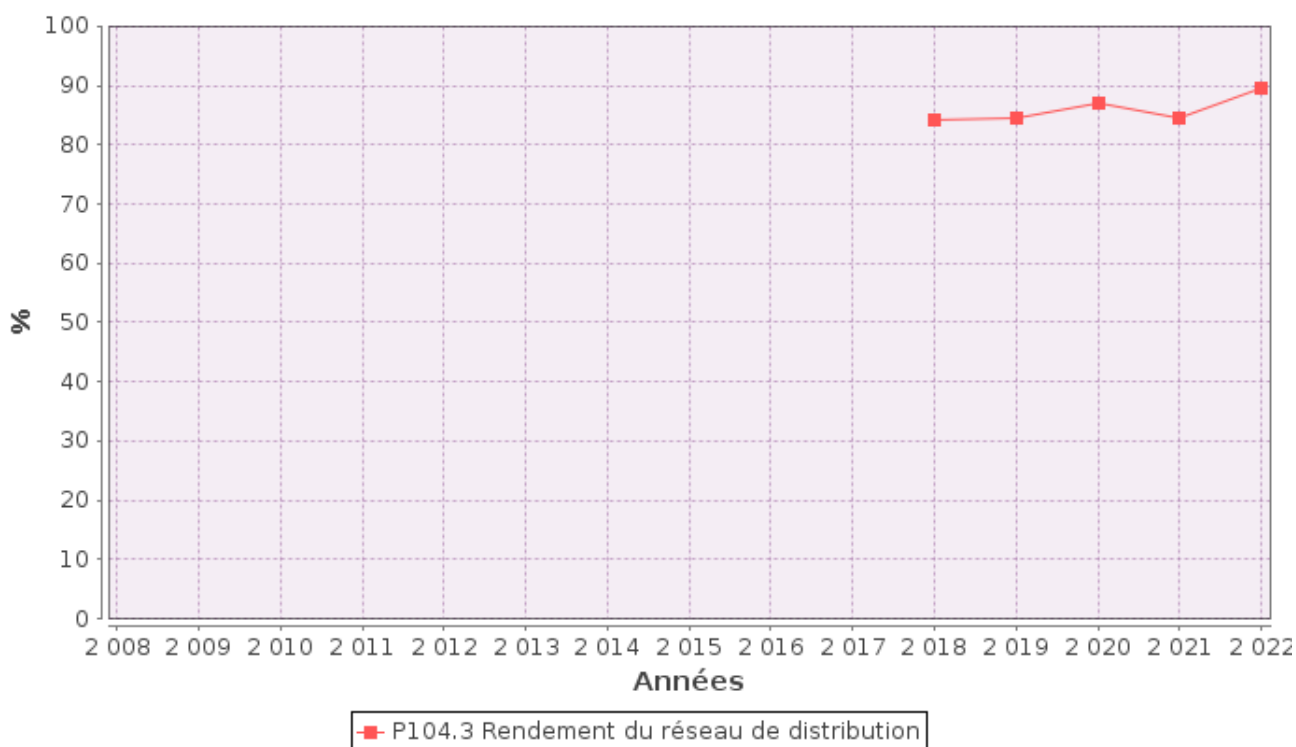
Des prises illicites sur les poteaux incendie ont pu être constatées. En plus de pénaliser le rendement de réseau, elle peuvent générer des dysfonctionnements hydrauliques ainsi que des pollutions du réseau.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%)	84,28 %	84,59	86,88	84,48	<b>89,62</b>	<b>5,84 %</b>



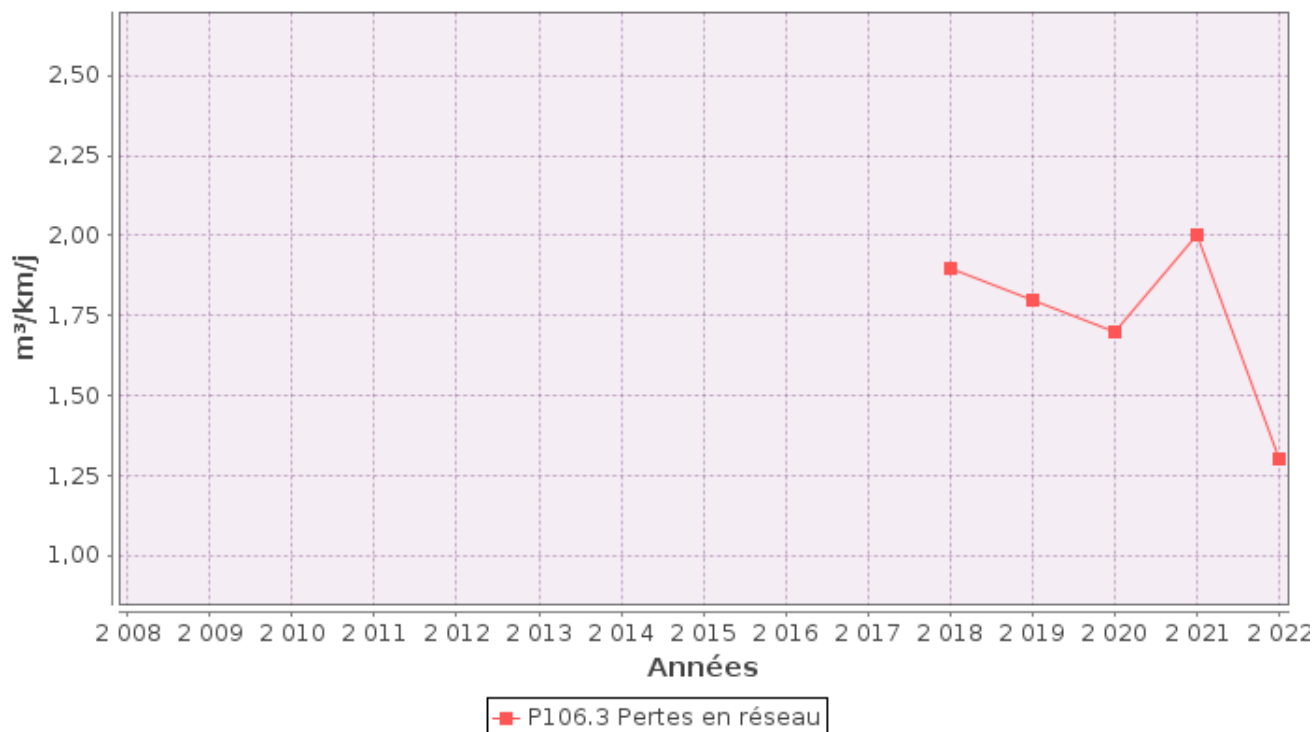
- **Indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchement

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Indice des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	2,14	2,02	<b>1,99</b>	<b>2,66</b>	<b>1,94</b>	<b>-27,0 %</b>

- **Indice linéaire de pertes en réseau =**  
Pertes / longueur de réseau hors branchements

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)	1,9	1,78	<b>1,66</b>	<b>2,02</b>	<b>1,31</b>	<b>-35,3 %</b>



### ➤ RENOUELEMENT DES RESEAUX

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0	0,295	0,600	0	0

### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,63 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identiques ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.



## 4. Financement des investissements du service de l'eau potable

### ➤ TRAVAUX ENGAGE OU ACHEVES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant des travaux	Subventions accordées
Néant	0 €	0 €

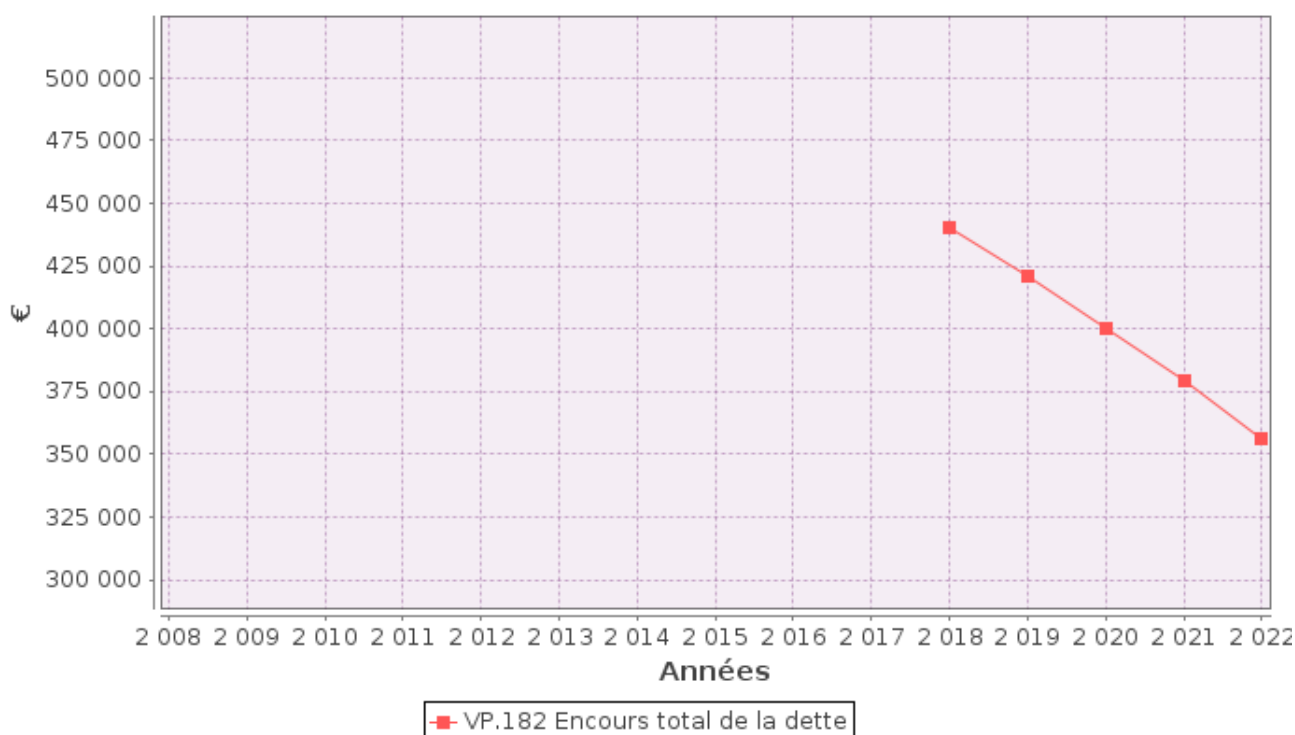
### ➤ SUBVENTION PERCUE AU COURS DE L'EXERCICE POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX REALISES LORS DES ANNEES PRECEDENTES

Objet es travaux	Montant	Financier	Subvention versée
Néant	-	-	-

### ➤ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		378 960,28	356 420,23
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	21 515,18	22 540,05
	En intérêts	16 854,61	16 258,76



	2021	2022
Epargne brute annuelle	7 293,49 €	12 140,37
Durée d'extinction de la dette	52 ans	29 ans
Epargne nette annuelle	-14 221,69 €	-10 399,68 €

**Non seulement le budget ne dégage pas de marge d'autofinancement, mais les recettes d'exploitations ne couvrent pas le remboursement de la dette. Le déficit annuel est de plus de 10 000 €.**

➤ **AMORTISSEMENT REALISES**

2018	2019	2020	2021	2022
19 578 €	20 229,90	21 275,99	20 103,90	22 963,95

➤ **PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant	-	-

➤ **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **➤ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE**

	2021	2022
<b>Montants des abandons de créance</b>	0	0
Dont part délégataire	0	0
Dont part collectivité	0	0
Nombre de demandes reçues	0	0
Nombre d'aides accordées	0	0

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 284	1 284
VP.056	Nombre d'abonnements	493	497
VP.077	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement) en km	10,946	10,938
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	3,2974	3,4737
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	66,7 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,48 %	89,62 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,66	1,94
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,02	1,31
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,63%	1,63%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
	Nombre de demande d'abandon de créances reçues	0	0
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

Le budget d'eau est structurellement déficitaire car les recettes ne permettent pas de rembourser la charge de la dette.

## Annexe : prix total de l'eau

Le prix total de l'eau est représenté par l'addition du prix du service de distribution d'eau potable et du prix du service de l'assainissement.

La facture s'établit, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> d'eau potable et 120 m<sup>3</sup> d'eau usée, à :

Nature du service	Composantes du prix	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	% de variation
<u>Eau potable</u>	Délégataire	247,87	267,92	8,08 %
	Collectivité	81,98	81,98	0,00 %
	Agence de l'eau	11,62	11,62	0,00 %
	Redevance pollution	33,60	33,60	0,00 %
	<i>TVA</i>	20,62	21,73	5,38 %
	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>395,69</b>	<b>416,85</b>	<b>5,35 %</b>
	Prix T.T.C. du m <sup>3</sup>	3,297	3,4737	5,35 %
<u>Assainissement</u>	Délégataire	119,82	131,85	10,0 %
	Collectivité	47,14	77,14	63,6 %
	Modernisation réseaux	19,20	19,20	0,0 %
	<i>TVA</i>	18,61	22,82	22,6 %
	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>204,77</b>	<b>251,01</b>	<b>22,6 %</b>
	Prix T.T.C. du m <sup>3</sup>	1,7064	2,0917	22,6 %
<b>Prix global T.T.C.</b>	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>600,46</b>	<b>667,86</b>	<b>11,22 %</b>
	Prix total T.T.C. du m <sup>3</sup>	<b>5,0038</b>	<b>5,5655</b>	<b>11,22 %</b>